

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
COMITE SYNDICAL du 04 novembre 2021**

DELIBERATION N°22/2021 - Budget principal

Objet : PV 8 juillet 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre novembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 22 octobre 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric		GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie		LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe	×	LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline	×	CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 17

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Mme Tessier à Mme Dalla Longa)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de - à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote :

pour la Cdc du Créonnais : Maryvonne Lafon

pour la Cdc Les Coteaux Bordelais : Patrick Bonnier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20211104-22-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2021

Affichage : 23/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité Syndical du 8 juillet 2021
PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Haux.
Date de convocation du Comité syndical : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	×
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	×
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie	×	ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		SEVAL	Pierre	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	×
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier	×	DELPONT	André	×
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	×
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 23 titulaires

Quorum : 12

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance (avant la délibération 19/2021) :

Alain Zabulon, Maryse Aubin, Patrick Bonnier

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à)

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote :

pour la Cde du Créonnais, les 3 suppléants

pour la Cde Portes Entre-deux-Mers : Patrice Chazalet, Frédéric Rougier

pour la Cde Rurales E2M : Chantal Boudon

Préalable

Alain MONGET ouvre la séance. Il remercie Emilie DOUENCE du CHATEAU PENEAU et Romain BARTHET-BARATEIG, Maire de Haux pour leur accueil.
Il accueille : Florence HARRIBEY, Sénatrice de la Gironde.

Information :

Présentation par **Entre-deux-Mers Tourisme de la stratégie touristique du territoire, de l'offre de service.**

Sont présents : Raymond Vallier - Président, Christophe Miquieu - Vice-président Relations territoriales, Bernard Pagès - Trésorier, Aurore Dalla Santa - Directrice.

Présentation par le Directeur de l'Office de Tourisme de Bordeaux, du travail réalisé avec le territoire.

Validation du procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2021

Délib. 19 2021

Les délégués sont invités à intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Le procès-verbal du Comité syndical du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

Validation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique - convention cadre

Délib. 20 2021

L'objectif de ce contrat est présenté en séance. La convention cadre a été au préalable transmise aux délégués du Comité syndical.

Ce contrat est coordonné et animé par le PETR et l'Etat, et couvre le territoire du Cœur Entre-deux-Mers, soit ses 5 communautés de communes :

- Communauté de communes du Secteur de Saint Loubès
- Communauté de communes Les Coteaux Bordelais
- Communauté de communes du Créonnais
- Communauté des communes Rurales de l'Entre-deux-Mers
- Communauté de communes des Portes de l'Entre-deux-Mers

Le CRTE du Cœur Entre-deux-Mers est fléché sur les objectifs du projet de territoire Ambition 2030 qui pour nombre d'entre eux correspondent aux enjeux du plan de relance.

Le travail réalisé sur le CRTE pourra servir à différents niveaux :

Pour les communautés de communes :

- illustrer le projet de territoire de la cdc avec de l'opérationnel,
- avoir un panorama complet, pour les 6 ans du mandat, des projets de son territoire, des territoires voisins... classés par objectif d'Ambition 2030,
- avoir un outil de programmation du territoire : fonds publics investis, types de projets, thématiques prioritaires.

Pour les Mairies, les syndicats : identifier ce qui se fait sur les territoires voisins, échanger sur les réalisations, retour d'expérience...

Inscrire des actions de coopération avec notamment Bordeaux Métropole

Pour le PETR

- identifier les thématiques et projets sur lesquelles il faudra en priorité aller chercher des financements,
- identifier s'il y a des mutualisations à proposer, des services,
- regarder l'éligibilité des projets aux fonds de la Région, Leader, Feder (et peut être du Département),
- établir les futurs contrats financiers,
- alerter de manière spécifique les maîtres d'ouvrage quand des fonds sont portés à notre connaissance.

Les remarques sont les suivantes :

Alain MONGET remercie chacun pour le travail effectué sur ce dossier. Le 4 août une réunion avec les 5 cdc aura lieu à la préfecture, l'objectif étant de montrer à la préfecture que le territoire est uni dans cette démarche. Nous aurons un rôle d'alerte et d'interrogation. La signature de la convention cadre du contrat aura lieu le 30 août, nous souhaitons que le 30 août soit uniquement dédié à notre territoire (pas de signature commune avec d'autres territoires). Dans un souci de transparence, l'ensemble des 700 projets recensés 2021-2026 sont accessibles via les communautés de communes (Dgs et Président). A ce jour, nous n'avons pas d'éléments sur les enveloppes financières, nous allons certainement travailler à moyens constants. Si un projet n'est pas retenu via le CRTE, il pourra tout de même être déposé hors CRTE. Nous cherchons encore la plus-value du CRTE. Nous devons signer ce contrat, nous devons être unis et avoir un discours complémentaire car nous sommes pour le moment déçus du résultat. Nous transmettons également ce message à nos parlementaires qui nous accompagnent, et je les en remercie. Il serait important que le département puisse avoir aussi un contrat avec le territoire.

Mme HARRIBEY : aujourd'hui nous n'arrivons pas à voir la répartition du plan de relance. Vous êtes un des Pôles innovants. J'ai été attentive à vos remarques sur le CRTE. Nous allons certainement demander une mission d'information car il y a des enjeux sur ce sujet pour les territoires.

M QUENNEHEN : le volet énergétique est pourtant prioritaire, mais il a été en grande partie écarté.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Président à signer le CRTE 2021-2026 qui sera établi,
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Budget principal – Décision modificative 4 – achat de mobilier et matériel informatique Délib. 21 2021

Suite à la location d'un nouveau local à Targon (salle Victor Hugo), il est nécessaire d'acheter de nouveaux bureaux et du matériel pour le raccordement au réseau :

Considérant les besoins suivants :

Section d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
20 – 2051 Concessions et droits similaires	2 500,00	21 - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	1 000,00
		21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	1 500,00
Total	2 500,00	Total	2 500,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** cette décision modificative ;
- **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

Non soumis à délibération :

- a. Leader : vidéos paroles d'acteurs
- b. Ambition 2030 - étapes à venir : 16 septembre atelier feuille de route du Pôle avec le comité syndical
- c. Plaquette offre de service Espace Agri-Alim
- d. Point sur l'avancement de l'observatoire du foncier agricole : nombre de communes, avancement des travaux, etc.
- e. Événement jardins partagés
- f. Événement « Défi Foyers à alimentation positive »
- g. Liste des décisions du Président (Sans objet)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.


Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 08 juillet 2021 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré le 4 novembre 2021

Le Président,


Alain MONGET

